

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 23
Votants 25
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260223-DCM_2026_02_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 23 février

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Christian SOULIER, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 février 2026

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie FERNANDEZ, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Cyrille GENEVRIER, Angelo MANIERI, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE.

ABSENTS : Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

POUVOIRS : Marine TOINON à Annie OSTARD, Marjorie COMBE à Christophe CAVE.

SECRETAIRE : Sébastien OLIVIER.

Délibération n°2026 02 06

**OBJET : AUTORISATION SIGNATURE ACTE NOTARIE POUR DROIT DE PUISAGE
ET DROIT DE PASSAGE – LIEUX-DITS «PUY CHASSAIN» ET «LE BOST».**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu le projet d'acte établi par Maître Cécilia FLAMENT, notaire à Saint-Jean-Soleymieux, à la demande de Monsieur Bernard CAIRE, Madame Renée DECELLE née CLAIR et Monsieur Hervé DECELLE,

Considérant qu'il est demandé la constitution, à titre réel et perpétuel, d'une servitude au profit :

- des parcelles appartenant à Madame Renée DECELLE née et Monsieur Hervé DECELLE, cadastrées sections ZD 11, ZL 40, 42 et 68, (fonds dominants)
- des parcelles appartenant à Monsieur CAIRE, cadastrées sections ZL 47, 48, 77, 155, 156, 159 et 160, (fonds dominants)

Considérant que le fonds servant appartient à la Commune de Saint-Romain-le-Puy et concerne les parcelles cadastrées section E 194, E 195, ZL 39, 56, 227, 229, 245 et 248, situées lieudits « Puy Chassain » et « Le Bost »,

Considérant que la servitude comprend :

- le droit de puisage dans le bassin situé sur les parcelles E 194 et E 195 ;
- le passage en tréfonds d'une canalisation d'irrigation existante, sur une bande de 1,50 mètre de part et d'autre de la canalisation sur l'ensemble des parcelles du fonds servant ;
- un droit de passage en surface (piétons et engins) pour l'entretien et les réparations sur ces mêmes parcelles ;
- l'installation et l'accès aux compteurs ;

Considérant que les frais d'entretien, de réparation ou de remplacement de la canalisation seront supportés exclusivement par les propriétaires des fonds dominants ;

Considérant que la servitude est consentie sans indemnité au profit des fonds dominants, pour une valeur déclarée de 450 euros, les frais d'acte et de publicité foncière étant également à la charge des bénéficiaires ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver la constitution d'une servitude réelle et perpétuelle de puisage et de passage en tréfonds d'une canalisation d'irrigation sur les parcelles communales cadastrées section E 194, E 195, ZL 39, 56, 227, 229, 245 et 248, situées lieudits « Puy Chassain » et « Le Bost » ;
- de préciser que cette servitude est consentie sans indemnité, les frais d'acte, de publicité foncière et d'entretien étant supportés par les propriétaires des fonds dominants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation et à la publicité foncière de cette opération.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 24 février 2026
Christian SOULIER, Maire

Le Secrétaire de séance,
Sébastien OLIVIER

Certifié exécutoire 9
Reçu en Sous-Préfecture le : 24-02-2026
Publié ou Notifié le : 24-02-2026

